

Documents et sources complémentaires

Les listes nominatives des recensements de population

Période 1790-1799.

Elles sont manuscrites et diversement dressées selon les localités et les époques. 119 d'entre-elles, sur un total de 126, sont nominatives et précisent la profession de chaque individu recensé, permettant ainsi le repérage des artisans, commerçants, négociants...

Pour en savoir plus, consultez le [Tableau du contenu détaillé des recensements de 1790-1799.](#)

Période 1836-1936.

Depuis l'ordonnance royale du 16 janvier 1822, ces dénombremments sont quinquennaux et le resteront jusqu'à 1946 en dehors des reports ou annulations liés aux grands conflits des XIXe et XXe siècles (le dénombrement de 1871, ne sera réalisé qu'en 1872 ; celui de 1916 ne sera pas organisé, tout comme celui de 1941).

Les 20 dénombremments couvrant, pour chaque localité, la période comprise entre 1836 et 1936, se présentent sous forme de cahiers constitués de pages pré-imprimées comportant un nombre variable de colonnes verticales (de 11 à 35, selon les époques).

Le contenu et la présentation de ces documents varient très sensiblement durant la période considérée. Les « titres, qualificatifs, états, professions ou fonctions », y figurent dès 1836. Ils côtoient, à partir de 1881, la « situation dans le ménage par rapport au chef de ménage ». Et dès 1901, le statut (« patron », ou indication du nom de l'employeur pour l'employé).

Il est ainsi possible pour chaque localité, à partir des renseignements fournis pour chaque individu, d'évaluer précisément l'ensemble catégories socioprofessionnelles domiciliées et d'en suivre les évolutions sur un siècle.

Pour en savoir plus, consultez le [Tableau du contenu détaillé des dénombremments de population des années 1836 à 1946.](#)

Tableaux récapitulatifs du dénombrement de la population

Les tableaux départementaux coïncident avec les années de recensement de la population pour la période 1836-1896. Ils peuvent être complétés, selon l'époque, de décomptes de population par bloc ou catégoriels et d'états récapitulatifs ou nominatifs (plus rarement).

On y trouve à partir de 1851 les professions par catégories et métiers (agriculture, industrie, artisanat, commerce...). En 1866, le tableau par profession est complété d'un index général des métiers. Et en 1872 d'états, nominatifs ou numériques, de marins finistériens absents au moment du dénombrement pour cause d'embarquement au long-cours, au cabotage ou à la grande pêche en dehors du département.

Les tableaux par arrondissements correspondent également aux années de recensement. Ils comportent notamment, à partir de 1856 et jusqu'en 1886, des états récapitulatifs de la population selon les professions. Les tableaux communaux possèdent la même temporalité et conservent les mêmes états pour les années 1866, 1876, 1886 et 1891.

Les listes électorales professionnelles

Elles sont présentes dans les fonds depuis 1803 jusqu'à 1939. Y figurent, dans l'ordre alphabétique des patronymes, l'ensemble des professionnels visés par les dispositions successives des lois du 14 septembre 1807 et du 8 décembre 1883, afin de former le corps électoral convoqué pour l'élection des juges, consuls et suppléants des tribunaux et chambres de commerce. Manuscrites pour les plus anciennes, imprimées pour les plus récentes, elles sont dressées périodiquement pour chaque arrondissement commercial. Et peuvent être constituées en collections chronologiques ou se retrouver ponctuellement associées aux documents élaborés lors ou à l'issue des scrutins (dépouillement, procès-verbaux d'élection...).

Leur contenu varie selon les époques. Les informations minimales relevées dans les listes imprimées à partir de 1883 (numéro d'ordre ; nom, prénoms ; domicile), sont parfois complétées des éléments suivants dans les listes antérieures : canton de rattachement ; lieu et date de naissance ; date de naturalisation (le cas échéant) ; âge ; classe et montant de la patente ; raison sociale de l'établissement ; date de sa fondation ; fonctions déjà occupées dans les instances consulaires ; observations diverses (décoré ; décédé, succède à son père en...).

Les listes électorales politiques

Générales ou censitaires, alternativement manuscrites, pré-imprimées ou imprimées, elles concernent l'ensemble des localités du Finistère pour la période comprise entre 1800 et 1939. Et sont classées dans l'ordre des régimes successifs, par catégories d'élections : législatives, départementales, d'arrondissements, municipales. Les électeurs y figurent très majoritairement dans l'ordre alphabétique des patronymes.

Leur contenu, sur l'ensemble de la période, se limite le plus souvent aux éléments suivants : numéro d'ordre ; nom, prénom, âge ; profession ou fonction ; domicile. Les listes sont cependant plus précises à certaines époques et livrent alors en complément, pour chaque individu : le canton et l'arrondissement de rattachement ; l'année de naissance ; la composition de la famille ; les titres et décorations ; le montant de la fortune personnelle ; le montant des impositions ; la profession avant et après 1789...

Les tables alphabétiques du répertoire des formalités hypothécaires

Elles constituent un sous-ensemble des registres d'ordre et couvrent respectivement les circonscriptions de Brest (4 Q 2), Châteaulin (5 Q 2), Morlaix (6 Q 2), Quimper (7 Q 2) et Quimperlé (8 Q 2).

L'accès aux sociétés des XIXe et XXe siècles, toutes lettres de l'alphabet confondues (sans considération par conséquent de l'enseigne ou du nom commercial) s'y effectue par la lettre **S**, dans les tables de dernière et d'avant dernière générations. Par le terme *société*, qui n'est que générique, il faut entendre l'ensemble des associations professionnelles ; banques, caisses ; compagnies ; comptoirs ; consortiums ; coopératives ; établissements ; mines ; sociétés ; syndicats professionnels ; unions...

Ces tables, subdivisées en colonnes pré-imprimées, contiennent les éléments suivants pour chaque société : nom, raison sociale et siège ; numéros de renvoi (de volume et de case)

vers son compte dans le répertoire des formalités ; y sont consignées et tenues à jour toutes les inscriptions et transcriptions des actes passés par la société recherchée.

Les listes de jurés d'assises

Elles sont le plus souvent classées par arrondissements et par cantons. Y figurent pour chaque inscrit les éléments suivants : nom, prénom, profession, date de naissance et domicile.

Les listes définitives pour 1847-1848 précisent en outre pour chaque individu, la nature et la quotité de la contribution (foncière, des portes et fenêtres, personnelle et mobilière, des patentes). On y trouve très régulièrement parmi les notables des contingents d'artisans, de commerçants et négociants.

Les annuaires

Les annuaires comportant des données nominatives sur les artisans, commerçants, négociants... couvrent la période 1836-1939.

L'aire géographique varie selon le titre de l'imprimé. Elle concerne :

- l'ensemble du département, pour *l'Annuaire du Finistère* (20 BA – 1883-1888), le *Mémento des abonnés du téléphone* (29 BA – 1925-1939) et *l'Annuaire officiel des abonnés du téléphone* (30 BA – 1926-1939) ;
- les villes et arrondissements de Châteaulin, Quimper et Quimperlé, pour *l'Annuaire de la Cornouaille* puis *du Sud-Finistère* (24 BA – 1903-1914) ;
- la ville et l'arrondissement de Brest, pour *l'Annuaire de Brest et du Finistère* (21 BA – 1836-1851), *l'Annuaire de la ville et de l'arrondissement de Brest* (22 BA – 1865-1904) et le *Grand annuaire de la ville de Brest* (23 BA – 1910-1934) ;
- la ville et l'arrondissement de Quimper, pour l'annuaire éponyme (25 BA – 1900-1901) et *Quimper-Adresses* (26 BA – 1914-1934) ;
- la ville de Morlaix, pour *l'Annuaire de Morlaix* (27 BA – 1922-1923) ;
- la ville de Quimperlé, pour le *Guide-annuaire illustré de Quimperlé* (28 BA - 1929).

Les séquences de dates figurant entre parenthèses correspondent aux périodes durant lesquelles sont insérées des listes nominatives d'artisans, de commerçants, d'industriels, de négociants, ou celles des « principaux habitants », au rang desquels figurent bien souvent ces mêmes professionnels. Il peut s'agir pour chaque titre, de listes classées par professions ou par rues. Dans ce dernier cas, il s'agit le plus souvent de localités importantes (chefs-lieux d'arrondissements, de cantons, communes limitrophes de centres urbains – brestoises notamment...).

Sources complémentaires

- D'utiles compléments peuvent être recherchés dans la série E dépôt, qui rassemble, pour l'essentiel, les archives des communes de moins de 2000 habitants déposées aux Archives départementales, en application des articles L 317-2 à 5 et R 317-2 à 4 du *Code des communes*. Ces ensembles sont conservés dans les séries F (Population), J (Police. Justice) et K (Élections) du cadre de classement des archives communales. Il s'agit :

- des listes nominatives des recensements de population. Ils sont susceptibles de combler certaines lacunes constatées dans la sous-série 6 M ;
- des listes électorales politiques. Même remarques à propos de la sous-série 3 M ;
- des listes de jurés d'assises. Même remarques à propos de la sous-série 1 U.

Pour en savoir plus sur les ressources de cette série, consultez l'espace de recherche dans les archives communales.

- Les pages consacrées aux sociétés dans la dernière génération des tables alphabétiques des répertoires des formalités hypothécaires, ont fait l'objet d'un relevé sur un fichier informatique. Cette base, qui couvre l'ensemble des bureaux du Finistère, est interrogeable sur simple demande en salle de lecture.
- *L'Annuaire de Brest et du Finistère* est consultable en ligne sur *Gallica*, la bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France.